



CONDITIONS GÉNÉRALES INSCRIPTIONS ET RÉDUCTIONS ACCORDÉES

- Le tarif « couple » est accordé aux personnes vivant en couple à la même adresse postale.
- Le tarif de « membre en congé » (CHF 60.-/ année) est accordé aux personnes dans l'impossibilité de jouer (blessure, maladie ou absence), pendant une saison. Le statut de « membre en congé » permet de revenir au statut de « membre en activité » sans devoir payer à nouveau la finance d'entrée.
- Le tarif « junior parent membre » est accordé à un junior dont le père ou la mère est déjà membre du club.
- La finance d'entrée « famille » est plafonnée à CHF 400.-.
- Pour toute inscription à partir du 1^{er} juillet, une réduction de 15% par mois est accordée (15% si inscription en juillet, 30% si inscription en août, etc.) sur le montant de la cotisation. Aucun rabais n'est accordé sur la finance d'entrée.
- Aucune remise n'est accordée aux membres quittant le club en cours de saison, sauf éventuellement sur présentation d'un certificat médical.
- Les résiliations s'annoncent par écrit avant **le 31 décembre de l'année en cours** pour l'année suivante.
- La réservation d'un terrain est possible dès que la cotisation et la finance d'entrée sont payées.
- En tant que membre en activité, il est possible de réserver une heure avec un·e non-membre (dans Plugin, utiliser le profil « Invité·e non-membre »). Chaque membre reçoit chaque année deux invitations, permettant de jouer gratuitement avec un·e non-membre. Les invitations supplémentaires sont payées en ligne, directement lors de la réservation au prix de CHF 20.- /h.
- **Les réservations** sont possibles pour le jour-même et les 9 jours suivants. Un maximum de 2 réservations simultanées est autorisé. Il n'est pas possible de réserver 2 heures d'affilée.
- Les junior·es ne peuvent pas réserver un terrain en semaine entre 12h et 14h et dès 18h, sauf avec un·e membre adulte.

Informations sur les tarifs : [ici](#)